

Monsieur Xavier-Darcos est toujours ministre de l'Education Nationale.

Il n'y aura pas d'élections politiques avant 2010.

Nous devons nous attendre à ce que les décisions prévues par le ministre dont nous avons eu un avant-goût avec les suppressions de postes se prennent maintenant à un rythme accéléré.

Les seules élections qui auront lieu seront les élections professionnelles de décembre 2008 et nous voyons déjà la concurrence syndicale s'activer en vue de ces élections

Gilles FORHAN

dates



Mutation intra

le serveur est ouvert

du 26 mars au 8 avril

[https://portail.ac-creteil.fr/iprof/onglet « services », « siam »](https://portail.ac-creteil.fr/iprof/onglet%20services)
et pour les PEGC :
<https://portail.ac-creteil.fr/lilmac/Lilmac>

Contactez-nous par mail ou par NOTRE SITE RENOVE . Vous y trouverez une mine d'informations tant pour les mutations (barres inter ou intra/ dates) , que pour la carrière, la formation, la notation ou les retraites.....

Suppressions de postes

PEGC, n'écoutez pas les rumeurs :

Le corps des PEGC étant en voie d'extinction leurs postes ne seront pas supprimés car il n'y aurait pas de poste libre pour les accueillir. Un PEGC qui part à la retraite peut permettre à un PEGC de muter et son poste peut être conservé pour un an. Un PEGC qui ne part pas à la retraite garde son poste sauf s'il demande à le quitter volontairement. Le mouvement intra des PEGC se fait sur les postes PEGC... !



Heures supplémentaires

Les postes supprimés, le non remplacement des départs à la retraite, ainsi que la diminution du nombre de postes mis aux concours vont entraîner des heures supplémentaires .

Les PEGC peuvent refuser les heures supplémentaires. Les autres corps doivent en accepter une d'après les statuts qui ne sont pas encore modifiés.

Nous serons soumis au chantage suivant : si vous n'acceptez pas plus d'heures supplémentaires, cette classe aura 3 professeurs dans la même matière (et vous serez l'un de ces professeurs) ou nous recruterons des vacataires et vous aurez l'année suivante cette classe.

Nous devons refuser ce chantage, même si dans la même phrase on nous dit attention à votre notation pour l'avancement au mérite...

La manœuvre est claire. Sans le dire, le gouvernement est en train de modifier entièrement la nature du métier d'enseignant : le ministère augmente le nombre d'heures supplémentaires pour que chaque professeur augmente son temps de travail. Mais cette hausse des heures supplémentaires passe obligatoirement par la suppression de postes : c'est la manipulation chiffrée du Ministère ! Et les enseignants qui ont vu leur poste supprimé sont alors affectés sur plusieurs établissements, voire sur des postes qui ne correspondent pas à leur formation : voici l'avènement du « flexiprof »



Notation au mérite

Le barème est paru pour la Hors Classe des certifiés. Il se rapproche de plus en plus de celui des Agrégés. Le but du rectorat est que 95% des promus soient du 11^{ème} échelon et que la Hors Classe ne soit pas un 12^{ème} échelon : cela veut dire que certains professeurs au 11^{ème} échelon ne seront jamais promus à la Hors Classe !

Le parcours professionnel est maintenant balisé par les points liés à l'avis du chef d'établissement, celui de l'inspecteur, les affectations en ZEP, ou ambition réussite ainsi que les passages au Grand Choix pour les deux derniers échelons. Ces points vont représenter plus de 60% de la note finale, et ce barème n'est qu'indicatif !

Face à ce mépris et ces dénaturations du métier de l'enseignant, réagissons de manière concertée et efficace.

Dans la mobilisation, rejoignez le SNCL.

